



Conseil économique et social

Distr. générale
28 décembre 2000
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trente-deuxième session

6-9 mars 2001

Point 6 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Activités non classées par secteur : coordination
des indicateurs de développement dans le contexte
du suivi des conférences et sommets des Nations Unies**

Activités et plans de la Division de statistique de l'ONU et de la Commission de statistique à l'appui de l'harmonisation et de la rationalisation des indicateurs

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport établi comme suite à la demande formulée par la Commission de statistique à sa trente et unième session¹, fait le point de la situation pour ce qui est du débat sur les indicateurs que le Conseil économique et social a tenu à sa session de fond en juillet 2000 et de la résolution qu'il a adoptée par la suite (voir annexe I). Le rapport décrit les activités de la Division de statistique de l'ONU à l'appui de la mise en oeuvre de la résolution du Conseil. Ces activités ont entre autres visé à engager un processus concerté de rationalisation et d'harmonisation des diverses séries d'indicateurs de conférence et à renforcer les capacités nationales afin d'établir des indicateurs utiles à la prise de décision politique. Le Conseil ayant invité la Commission à jouer un rôle primordial en lui servant d'organe consultatif technique s'agissant des indicateurs et l'ayant priée d'établir un rapport sur l'état d'avancement des travaux en la matière pour sa session de fond de 2002, le présent rapport contient un projet de programme d'action pour la période de 2001-2002 (voir annexe II). On trouvera au paragraphe 18 la liste des questions à débattre.

¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2000, Supplément No 4 (E/2000/24)*, par. 1.

* E/CN.3/2001/1.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Compte rendu des récents faits nouveaux concernant les indicateurs de conférence	1–5	3
II. Activités actuellement poursuivies par la Division de statistique de l'ONU pour faciliter l'harmonisation et la rationalisation des indicateurs	6–9	4
III. Projet de programme de travail pour 2001-2002.	10–17	5
IV. Éléments de discussion	18	6
Annexes		
I. Résolution 2000/27 du Conseil économique et social en date du 28 juillet 2000 intitulée « Indicateurs de base pour l'application et le suivi intégrés et coordonnés à tous les niveaux des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies		8
II. Programme d'action proposé pour la période 2001-2002.		10

I. Compte rendu des récents faits nouveaux concernant les indicateurs de conférence

1. À sa session de fond de 2000, tenue en juillet, le Conseil économique et social a réaffirmé l'intérêt qu'il portait à la question des indicateurs statistiques dans le cadre du suivi des conférences et sommets organisés par les Nations Unies dans les années 90 (« indicateurs de conférence »). Après un examen approfondi, le Conseil a adopté la résolution 2000/27 dont le texte figure à l'annexe I du présent rapport. Cette résolution réaffirme les recommandations contenues dans une résolution précédente du Conseil sur les indicateurs (1999/555 du 30 juillet 1999, sect. II) et reprend bon nombre de ses thèmes. À titre d'exemple, la résolution prie instamment les donateurs et les organisations internationales d'oeuvrer en étroite collaboration pour appuyer la mise en place des capacités statistiques, souligne la nécessité d'établir des réseaux entre les organisations internationales pour limiter le nombre des indicateurs communs afin d'alléger la charge qui pèse sur les États Membres. Toutefois, la nouvelle résolution traduit la préoccupation du Conseil devant la lenteur des progrès dans ce domaine puisqu'elle « ... exhorte la Division de statistique à accélérer la promotion de la constitution de réseaux entre institutions nationales et internationales ». Le Conseil a prié le Secrétaire général de rendre compte de l'application de la résolution 2000/27 à sa session de fond de 2002.

2. Le débat qui a précédé l'adoption de cette résolution a fait ressortir que le Conseil économique et social se souciait des trois éléments ci-après : a) un suivi intégré et coordonné de toutes les conférences; b) une approche équilibrée eu égard au suivi des engagements pris lors de ces conférences; et c) la nécessité d'une participation des États Membres et même d'une entière prise en charge de leur part.

3. Pour ce qui est de la question de l'intégration et de la coordination, le Conseil a invité chacune des commissions techniques à examiner le rapport des autres commissions, de même que leurs programmes pluriannuels de travail et à en analyser les incidences sur les manifestations spéciales ou années à venir. (Voir E/CN.3/2001/15 et E/CN.3/2001/L.5). Les statistiques et les indicateurs étant nécessaires dans tous les domaines, on les considère comme d'importants instruments d'intégration.

4. Pour ce qui est de l'approche équilibrée du suivi des engagements pris à l'occasion de ces conférences, le Conseil a pris note des progrès accomplis dans la mise au point d'indicateurs de base dans les pays en développement. En même temps, il a souligné qu'il faudrait établir de nouveaux indicateurs sur les instruments de mise en oeuvre pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs desdites conférences en favorisant un environnement porteur. Les pays développés se sont engagés à fournir un appui tant technique que financier aux pays en développement pour les aider à atteindre lesdits objectifs, notamment en oeuvrant à la libéralisation des échanges commerciaux et au renforcement de la stabilité financière et en coopérant plus étroitement à la formulation des politiques macroéconomiques.

5. La troisième préoccupation mentionnée au paragraphe 2 plus haut concerne la nécessité de veiller à une participation des États Membres et même à une entière prise en charge à tous les stades de la mise au point des indicateurs, qu'il s'agisse de la conception, de la définition ou de la fourniture de données. C'est dans ce contexte que le Conseil fait appel à la Commission de statistique en tant qu'organe consultatif technique autorisé. Aux paragraphes 8 et 9 de sa résolution 2000/27, le Conseil se réfère explicitement à la Commission de statistique (voir annexe I). Le Conseil compte sur la Commission pour faire autorité dans le domaine des indicateurs de conférence. Le Secrétariat estime que la Commission devrait à cette fin agir dans trois domaines précis. En premier lieu, la Commission devrait procéder à une analyse technique approfondie des indicateurs de conférence existants, notamment leurs propriétés statistiques et leur impact sur les programmes nationaux de statistique; en deuxième lieu, faire une recommandation concernant une liste restreinte d'indicateurs de développement et, en troisième lieu, mettre au point et recommander au Conseil un mécanisme d'examen statistique pour les futurs indicateurs proposés. On trouvera à la section III des propositions détaillées sur la façon de procéder.

II. Activités actuellement poursuivies par la Division de statistique de l'ONU pour faciliter l'harmonisation et la rationalisation des indicateurs

6. La Division de statistique de l'ONU a continué de collaborer avec le Groupe des Nations Unies pour le développement à l'application de l'ensemble d'indicateurs à utiliser dans les bilans communs de pays. Les 57 indicateurs retenus portent sur tous les secteurs du développement et sont actuellement utilisés par les équipes de pays de l'ONU dans le monde entier pour décrire l'état de développement des pays. Pour mieux comprendre les répercussions que peut avoir l'application de cet ensemble d'indicateurs sur les systèmes nationaux de statistique, des experts de la Division de statistique se sont rendus au Cameroun, au Turkménistan, au Viet Nam et au Liban afin d'y évaluer la qualité et la complétude de cet ensemble. La Division de statistique procède par ailleurs de concert avec le Groupe des Nations Unies pour le développement à une évaluation générale des acquis d'expérience de 37 pays qui ont utilisé cet ensemble d'indicateurs pour leur bilan commun de pays depuis son établissement en avril 1999. Les résultats de cette évaluation seront présentés à la session conjointe des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Programme alimentaire mondial (PAM), qui se tiendra en janvier 2001, et seront mis à la disposition de la Commission de statistique en tant que document d'information.

7. De façon générale, on peut affirmer que cet ensemble d'indicateurs a permis de faciliter le dialogue et les partenariats entre les utilisateurs nationaux, les producteurs de l'information sur le développement et les équipes de pays de l'ONU. Pour de nombreux indicateurs, on manque encore de données ou celles-ci sont dépassées. Dans ce contexte, la Division de statistique répertorie les bonnes pratiques qui ont permis de mettre en évidence les manques de données et d'amener de ce fait les équipes de pays de l'ONU à redoubler d'efforts pour renforcer les capacités statistiques des pays concernés.

8. Le site Web de la Division de statistique qui présente des indicateurs fournit des informations sur les

métadonnées pertinentes diffusées par les organismes des Nations Unies dans le contexte du suivi des conférences. Le site Web donne dans chaque cas des renseignements sur la définition, les conférences visées, la collecte de données et les mécanismes de diffusion. À la trente-quatrième session du Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination (CAC), la Division de statistique a présenté à ses partenaires de l'ONU un format simplifié et reconceptualisé du site Web qui s'appuie désormais sur une base de données relationnelles pleinement accessible. Les informations relatives aux quatre organisations participantes initiales [Division de statistique de l'ONU, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Organisation internationale du Travail (OIT)] ont été adaptées au nouveau format et on a constitué un réseau d'experts techniques dans l'ensemble du système des Nations Unies.

9. Reconnaisant l'importance fondamentale de systèmes de statistique nationaux solides (voir également E/CN.3/2001/24, annexe, établi par le consortium appelé « Partenariat pour le XXI^e siècle en matière de statistique pour le développement », PARIS 21), la Division de statistique a continué d'aider les pays et les régions à renforcer leurs capacités statistiques par le biais des trois principales modalités ci-après. Premièrement, la Division de statistique maintient son partenariat de longue date avec le FNUAP en vue d'améliorer les statistiques en matière de population, notamment dans les domaines du recensement décennal et des statistiques de l'état civil. En dépit de ses difficultés financières, le Fonds continue de montrer sa volonté d'action dans ces domaines. Deuxièmement, le programme de coopération technique de la Division prévoit un conseiller interrégional en matière de comptabilité nationale et un conseiller dans le domaine de l'informatique. Des ateliers de formation organisés au cours du présent exercice biennal ont porté sur des questions telles que les statistiques commerciales (pays d'Amérique latine et d'Afrique australe), comptabilité nationale (Afrique, Asie occidentale), diffusion et commercialisation de statistiques et fonctionnement d'organismes de statistiques (pays de la Communauté des États indépendants), statistiques de l'état civil (Amérique latine), classification (Afrique), statistiques concernant les personnes handicapées (Afrique) et recensement des populations et des logements (échelle mondiale). Les comptes de développement de l'ONU

sont la troisième modalité utilisée par la Division de statistique qui détient actuellement deux comptes de ce type dont l'un fonctionne avec les pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et l'autre avec les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Un troisième programme vient d'être récemment approuvé en coopération avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO).

III. Projet de programme de travail pour 2001-2002

10. Il est proposé que la Division de statistique continue ses activités, décrites à la section II plus bas. En outre, la Division a élaboré un programme de travail, contenu à l'annexe II, en vue d'établir, à la demande spécifique du Conseil économique et social, un rapport sur les indicateurs en 2002.

11. Les activités de la Commission de statistique, définies ci-dessus au paragraphe 5, requerront un travail technique considérable. La Division de statistique assumera bien évidemment les responsabilités qui lui incombent en tant que secrétariat de la Commission. Mais le Conseil économique et social souhaitant vivement que les pays considèrent les indicateurs comme les leurs, il est crucial de faire une place au savoir-faire et aux compétences techniques des différents instituts de statistiques nationaux lors de l'établissement du prochain rapport au Conseil, prévu pour 2002. Il est donc proposé à la Commission d'approuver la formation d'un « groupe consultatif des Amis du Président sur les indicateurs ». Ce réseau d'experts nationaux aurait pour fonction de faire connaître son avis sur les supports techniques que lui enverrait la Division de statistique au cours de 2001 et devrait se réunir une fois pour réviser et finaliser le document avant qu'il soit soumis à la Commission de statistique pour sa session de 2002. Étant donné que la liste des indicateurs internationaux recouvre toute la gamme des activités humaines, nous comprenons bien qu'on ne peut attendre d'un groupe d'experts qu'il soit compétent dans tous les domaines. Nous recommandons donc que le groupe des Amis du Président se soucie davantage de trouver les experts idoines que de faire lui-même fonction d'expert.

12. Il est suggéré de procéder à l'évaluation technique des indicateurs des conférences en décrivant les

propriétés statistiques sous la forme d'un tableau. La Division de statistique commencerait par présenter à la Commission une liste d'indicateurs qui servirait de document de base. Cette liste serait dressée en coopération avec les secrétariats respectifs des conférences et sommets organisés sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Elle contiendrait tous les indicateurs explicitement mentionnés dans les documents des conférences ou identifiés par la suite par les secrétariats comme d'utiles outils pour évaluer dans quelle mesure les objectifs de telle ou telle conférence ont été atteints. Cette liste contiendrait probablement plusieurs centaines d'indicateurs.

13. La deuxième rubrique du tableau donnerait les principales caractéristiques techniques de chacun des indicateurs des conférences. On pourrait envisager, et la Commission de statistique est priée de donner son point de vue à ce sujet, qu'elle contienne les renseignements suivants :

- a) Pertinence par rapport aux conférences;
- b) Conformité avec les grandes politiques suivies (possibilité de recourir à des indicateurs de substitution);
- c) Définition (notamment la périodicité requise);
- d) Caractéristiques de la collecte nationale de données (notamment les méthodologies utilisées, le coût, la qualité, le respect des délais);
- e) Approbation par un organe intergouvernemental;
- f) Collecte de données en cours à l'échelle internationale (le cas échéant);
- g) Disponibilité de données récentes;
- h) Applicabilité à l'échelle mondiale;
- i) Références pour information supplémentaire (publication, page Web).

14. Si la Commission de statistique accepte cette formule, les divers organismes des Nations Unies devront lui prêter leur appui technique au cours des prochains mois. À cet égard, les renseignements déjà donnés sur le site Web de la Division de statistique concernant les indicateurs seront précieux. La Division aura pour objectif d'envoyer au groupe consultatif des Amis du Président sur les indicateurs un tableau contenant le plus de renseignements possible, d'ici à juin 2001. Le

groupe consultatif sera alors invité à commenter la validité des descriptions des indicateurs et à prêter au besoin son concours pour compléter le tableau. Étant donné que la liste des indicateurs englobe tous les secteurs du développement (économie, environnement, sphères sociale et démographique), il serait judicieux que les membres du groupe consultatif conviennent d'une certaine répartition du travail. Une réunion du groupe d'experts, prévue pour septembre 2001, permettrait alors de finaliser le tableau, et la Division de statistique pourrait donc établir le document pour la session de 2002 de la Commission de statistique. Après l'approbation formelle de la description technique des indicateurs des conférences par la Commission, le tableau sera soumis au Conseil économique et social à sa session de fond de juillet 2002.

15. Eu égard à la recommandation d'établir une liste d'indicateurs limitée, la Commission de statistique semble avoir trois grandes possibilités. *Première possibilité* : la Commission considère qu'elle n'est pas en mesure de recommander une liste spécifique au Conseil et elle se contente alors de lui transmettre l'évaluation technique de tous les indicateurs des conférences, assortie d'indications sur les points forts et les points faibles des différents indicateurs. Ce système permettrait d'éviter un processus de sélection compliqué, mais il risque de ne pas satisfaire le Conseil qui s'inquiète notamment de la surcharge de travail que cela représenterait pour les pays. *Deuxième possibilité* : au lieu de définir un nouvel ensemble d'indicateurs de base, la Commission de statistique pourrait en adopter un déjà établi, qu'elle corrigerait et étofferait. L'Ensemble minimal des données sociales nationales, l'Ensemble d'indicateurs du bilan commun de pays ou encore la liste des 58 principaux indicateurs de développement durable dressée par la Commission du développement durable peuvent éventuellement être adoptés à cet effet. L'Ensemble d'indicateurs du bilan commun de pays est celui qui couvre le plus de conférences mais il n'a pas l'autorité voulue en raison de la participation tardive des pays. Adopter comme point de départ une liste déjà établie présente l'avantage d'éviter un défrichage laborieux et de réduire les risques d'écart entre les listes existantes et celles de la Commission. *Troisième possibilité* : la Commission de statistique pourrait dresser et recommander sa propre liste limitée.

16. L'établissement d'une liste limitée d'indicateurs requiert l'adoption, permettant de sélectionner les indicateurs recommandés, d'une série de critères. Voici

ceux qui sont proposés à la Commission de statistique : a) capacité des indicateurs de mesurer les principaux objectifs des conférences et de faire rapidement face aux évolutions; b) rentabilité, notamment la lourdeur des infrastructures à mettre en place pour assurer la collecte; c) disponibilité des données pour un nombre suffisant de pays; d) degré d'indépendance des indicateurs dans la liste limitée. Au vu des débats tenus lors de la session de 2001 de la Commission, il est suggéré que la Division de statistique travaille en étroite collaboration avec le groupe consultatif des Amis du Président sur les indicateurs pour formuler une recommandation spécifique que la Commission adoptera à sa session de 2002.

17. Enfin, il est probable que de nouvelles questions de développement verront le jour, au vu desquelles seront fixés des objectifs internationaux qui requerront l'adoption de nouvelles mesures. La Commission de statistique doit définir le niveau d'anticipation dont elle souhaite faire preuve, en suggérant au Conseil la mise en place d'un mécanisme d'examen statistique des indicateurs qui pourraient être utilisés à l'avenir. Le système d'évaluation technique des indicateurs actuels, évoqué plus haut (par.12 et 13), pourrait en l'occurrence servir de modèle. La Commission pourrait proposer de poursuivre l'examen des indicateurs lors de ses prochaines sessions, en ajoutant au fur et à mesure les nouveaux indicateurs au tableau d'évaluation évoqué plus haut.

IV. Éléments de discussion

18. La Commission de statistique voudra peut-être s'interroger sur les questions suivantes :

a) La Commission accepte-t-elle l'interprétation de la Division de statistique concernant l'action attendue du Conseil économique et social?

b) La Commission accepte-t-elle le programme de travail proposé de la Division de statistique, à l'appui de la mise en oeuvre des résolutions du Conseil économique et social? Approuve-t-elle en particulier la formation d'un « groupe consultatif des Amis du Président », nommé par le Président de la Commission de statistique, et chargé de valider sur le plan technique les indicateurs des conférences, de formuler des recommandations en vue de l'adoption d'une liste limitée d'indicateurs et de faire des propositions pour que soit mis en place un mécanisme d'examen statistique des

indicateurs futurs? Le groupe devra soumettre pour approbation ses conclusions à la Commission de statistique lors de sa prochaine session.

Annexe I

Résolution 2000/27 du Conseil économique et social en date du 28 juillet 2000 intitulée « Indicateurs de base pour l'application et le suivi intégrés et coordonnés à tous les niveaux des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa décision 1998/290 en date du 31 juillet 1998 sur les indicateurs de base pour l'application et le suivi intégrés et coordonnés des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU dans les domaines économique, social et connexes ainsi que la section II de sa résolution 1999/55, du 30 juillet 1999, relative à l'application et au suivi intégrés et coordonnés des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés en ce qui concerne les indicateurs de base pour l'application et le suivi intégrés et coordonnés à tous les niveaux des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU¹;

2. *Réaffirme* le rôle important joué par les commissions techniques dans le suivi et l'évaluation intégrés et coordonnés de l'application des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU;

3. *Réaffirme également* les recommandations contenues à la section II de sa résolution 1999/55 et l'importance des efforts entrepris au niveau national par tous les pays pour développer leur capacité en matière statistique, y compris par le biais de la formation, ainsi que d'un appui international efficace en faveur des pays en développement à cet égard;

4. *Exhorte* les pays, les fonds et programmes de l'ONU, le Secrétariat, les organismes bilatéraux de financement, les institutions de Bretton Woods et les organismes régionaux de financement à travailler étroitement en commun afin d'appliquer ces recommandations et de mobiliser les ressources nécessaires ainsi qu'à coordonner leurs efforts en faveur du renforcement des capacités des pays en développement, et en particulier des pays les moins avancés, dans le domaine des statistiques;

5. *Souligne* que les indicateurs utilisés par le Secrétariat dans le cadre de l'application et du suivi coordonnés et intégrés des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU devraient être mis au point avec la pleine participation de tous les pays et approuvés par les organes intergouvernementaux compétents;

6. *Demande* aux fonds et programmes de l'ONU, aux commissions techniques, aux commissions régionales et aux institutions spécialisées d'examiner en permanence l'ensemble des indicateurs utilisés dans leurs rapports et leurs réseaux

¹ E/2000/60.

d'information avec la pleine participation et propriété des États Membres, en vue d'éviter tout double emploi, et d'assurer la transparence, la cohérence et la fiabilité de ces indicateurs;

7. *Prie* les organes directeurs des fonds et programmes de l'ONU d'étudier d'urgence, avec l'appui de la Division de statistique du Secrétariat, les indicateurs utilisés dans les bilans communs de pays et de lui faire rapport à ce sujet à sa session de fond de 2001;

8. *Invite* la Commission de statistique à servir de centre de coordination intergouvernemental pour l'étude des indicateurs utilisés par le système des Nations Unies aux fins de l'application et du suivi intégrés et coordonnés à tous les niveaux des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU, ainsi que des méthodologies employées pour formuler ces indicateurs, y compris dans le cadre de l'élaboration des bilans communs de pays, et de faire des recommandations afin de faciliter à l'avenir l'examen de cette question par le Conseil;

9. *Réitère l'invitation* faite à la Commission de statistique d'examiner, avec l'aide de la Division de statistique et en étroite coopération avec d'autres organes compétents du système des Nations Unies, y compris le Comité administratif de coordination et, selon que de besoin, d'autres organisations internationales concernées afin d'en faciliter à l'avenir l'examen par le Conseil, les travaux entrepris en matière d'harmonisation et de rationalisation des indicateurs de base dans le contexte du suivi des conférences et réunions au sommet organisées par l'ONU, en tenant pleinement compte des décisions prises par d'autres commissions techniques et par les commissions régionales et, ce faisant, d'identifier un nombre limité d'indicateurs communs parmi ceux actuellement acceptés et largement utilisés par les États Membres de l'ONU, de façon à limiter la charge que représente pour les États Membres la communication des données, et en gardant présent à l'esprit les travaux déjà accomplis en la matière;

10. *Souligne* la nécessité de mettre au point de nouveaux indicateurs concernant les moyens d'exécution de façon à évaluer les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs des conférences et de créer un environnement propice au développement;

11. *Exhorte* le Secrétariat, et en particulier la Division de statistique, à accélérer, avec l'appui du Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination, la promotion de la constitution de réseaux entre institutions nationales et internationales dans le domaine des statistiques ainsi que la définition et l'utilisation d'indicateurs approuvés par les organes intergouvernementaux compétents concernant le suivi des conférences et réunions au sommet de l'ONU compte tenu de son rôle de coordination au sein du système des Nations Unies à cet égard, ainsi qu'à faciliter l'échange d'informations et de métadonnées pertinentes entre le système des Nations Unies et les États Membres;

12. *Prie* le Secrétaire général de préparer un rapport d'activité sur l'application de la section II de la résolution 1999/55 et de la présente résolution pour examen par le Conseil à sa session de fond de 2002.

Annexe II

Programme d'action proposé pour la période 2001-2002

Décembre 2000-janvier 2001

En étroite collaboration avec les secrétariats responsables du suivi des conférences, la Division de statistique de l'ONU dressera une liste exhaustive des indicateurs de développement utilisés dans le contexte du suivi des conférences. Cette liste sera présentée à la Commission de statistique comme document de base pour sa session de 2001.

Mars 2001

Approbation du plan d'action par la Commission de statistique.

Formation d'un « groupe consultatif des Amis du Président » (si possible court exposé explicatif à l'intention de ses membres éventuels au cours de la session de la Commission); discussion autour de la désignation d'un animateur du groupe des Amis du Président; suggestion : chacun des amis sera spécialisé dans un secteur spécifique (par exemple, les indicateurs économiques, environnementaux, sociaux, démographiques, institutionnels).

La Division de statistique demande des informations/une description techniques de tous les indicateurs adoptés par les différents secrétariats des conférences organisées par l'Organisation des Nations Unies.

Avril 2001

Séance informelle d'information à l'intention des membres du Conseil économique et social sur les progrès accomplis par la Commission de statistique à sa session de 2001 et sur les décisions qu'elle a prises.

Juin 2001

La Division de statistique fera distribuer aux Amis du Président un premier projet de tableau, contenant la liste exhaustive des indicateurs et leur évaluation technique. Les Amis du Président examineront le tableau avec l'aide de leurs spécialistes dans les différents secteurs et feront des observations à la Division de statistique avant août 2001.

Septembre 2001

Réunion de trois jours à New York du groupe d'experts des Amis du Président (et d'autres spécialistes des secteurs concernés). Cette réunion a pour objectif : a) la finalisation du tableau; b) la présentation d'une recommandation au Conseil économique et social d'une liste limitée des indicateurs par la Commission de statistique; c) la suggestion d'un mécanisme pour l'examen futur des nouveaux indicateurs.

Le Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination se réunit à Vienne pour être informé des résultats de la réunion du groupe d'experts.

Séance d'information informelle à l'intention des membres du Conseil économique et social sur les progrès accomplis et les décisions prises lors de la réunion du groupe d'experts.

Novembre 2001

Établissement par la Division de statistique du document pour la session de 2002 de la Commission de statistique, à partir des débats du groupe d'experts et du Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination.

Janvier-février 2002

Établissement par la Division de statistique du premier projet de rapport au Conseil économique et social, qui sera distribué comme document de base à la session de 2002 de la Commission de statistique.

Mars 2002

Adoption par la Commission de statistique à sa session de 2002 d'une évaluation technique des indicateurs des conférences; présentation de recommandations relatives à la liste limitée d'indicateurs et suggestions pour l'établissement d'un mécanisme en vue de l'examen futur des nouveaux indicateurs;

À la suite de la session de 2002 de la Commission de statistique, la Division de statistique, en étroite consultation avec les Amis du Président (et d'autres spécialistes des secteurs concernés) finalisera le rapport qui sera présenté au Conseil économique et social, sur la base des décisions que la Commission aura prises.

Avril 2002

Soumission du rapport au Conseil économique et social.
